

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune de Saint-André

REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par PREFABLOC ABREGATS pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit "Chemin Patelin" sur le territoire de la commune de Saint-André.

Le Commissaire Enquêteur

Di Natale

Hubert DI NATALE

SA  
n°2

A noter que se tiendront à la mairie de Bras-Panon les permanences suivantes :

- Jeudi 25 juillet 2019 de 9<sup>h</sup>00 à 12<sup>h</sup>00
- Vendredi 13 août 2019 de 13<sup>h</sup>00 à 16<sup>h</sup>00

# ENQUETE RELATIVE

A

La demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit "chemin Patelin" sur le territoire de la commune de Saint-André.

n° 17/19/SPSB/PPPI/ICPE

En exécution de l'arrêté du 3 juillet 2019 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Hubert Di NATALE

ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et parphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 32 jours du lundi 22 juillet 2019 au jeudi 22 août 2019 les observations du public.

A Saint-André, en mairie

les <u>lundi 22 juillet 2019</u>	de <u>09</u> heures <u>00</u>	à <u>12</u> heures <u>00</u>
les <u>lundi 29 juillet 2019</u>	de <u>13</u> heures <u>00</u>	à <u>16</u> heures <u>00</u>
les <u>mercredi 7 août 2019</u>	de <u>17</u> heures <u>00</u>	à <u>19</u> heures <u>00</u>
les <u>16 août 2019</u>	de <u>10</u> heures <u>00</u>	à <u>13</u> heures <u>00</u>
les <u>jeudi 22 août 2019</u>	de <u>13</u> heures <u>00</u>	à <u>16</u> heures <u>00</u>

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête


Di Natale

Hubert Di NATALE

## Première journée :

le Vendredi de 11 heures 00 à 16 heures 00  
7 août

1- Observations de M.

Ouverture du registre SA n° 2  
 par le commissaire enquêteur 


BLAIN Joseph Jude 81 Rue de Lacotte

SA n° 31 - La nappe phréatique remonte à la surface en période de pluie avec de nombreuses sources, et coule dans le caniveau de la RD47 pendant plusieurs jours après l'arrêt des pluies. Zone inondable avec de vrais inondations.

- le trafic routier est déjà bien encombré; le matin devant les écoles primaires + crèche,

le rond point de la balance supporte déjà les habitants de Salazie (qui n'ont pas d'accès direct à la 4 voies)

La zone Androjolis prévoit l'installation d'une grande surface sur 30.000 m<sup>2</sup> de terrain (déjà acheté)



LEGER Valérie

Propriétaire de la parcelle BC121

Contre le projet de carrière et concassage Chemin Patelin.

SA n° 32

Me pose la question de l'avenir de la servitude de passage actuellement utilisée pour accéder à la parcelle par nous même et le locataire du terrain. Que va-t-elle devenir avec le projet de "route" pour le passage des camions? Va-t-il y avoir 2 accès à la RD47 avec 2 stops? Ou allons nous devoir passer chez M<sup>rs</sup> HOARAU? Qu'en est-il si on nous interdit l'accès (car terrain privé) pour accéder à



la parcelle et la travailler dans de bonnes conditions?

~~Legas~~

PAYET Patrick Rosane

locataire de la parcelle BC121 au Chemin Patelin  
avis défavorable au projet de carrière et de concassage

Mon activité principale est l'agriculture. Ayant un projet de serres sur le site d'une surface de 5000m<sup>2</sup>, l'impact y sera défavorable du fait des poussières qui vont nuire au développement des végétaux. L'impact des poussières va également ralentir la pousse de la canne à sucre (problème de photosynthèse). Ce qui nécessitera un arrosage de tous les jours, très coûteux, difficile à gérer et maintenir, et cela dans un contexte de déficit en eau.

Je m'inquiète aussi de l'impact des fouilles sur le périmètre irrigué.

Enfin, que va-t-il en être de l'accessibilité à la parcelle (chemin pour les camions, mur anti-bruit)? Vais-je toujours pouvoir accéder à l'exploitation pour travailler?

Quelles sont les mesures de compensation pour les agriculteurs alentour n'ayant pas signé pour le projet et dont l'activité va être impactée?

SA n° 33

~~Legas~~

Stéphane D'Amor - AINOT Nozuelle Lacotte - propriétaire

A l'examen du projet présenté, plusieurs inquiétudes sont tout d'abord concernant la santé de personnes vivant à proximité avec les immissions de poussières, le bruit et la durée des travaux (25 ans (est l'inf))

SA n° 34

Ensuite aux fonds du site se posent des questions de sécurité: en effet le type de la pente, il n'y a pas forcément de

~~Legas~~

trouvez et quid des allés - retour des camions et la circulation  
sur la circulation

Quels sont les aménagements prévus? et quels sont les contrats  
prévus?

Les travaux d'eau, récurrents dans ce secteur, p't ce que  
les travaux vont être réellement stoppés -

Damou

35] Damaou Marie Josephine 84 chemin des Prêtres S'André  
Je suis propriétaire d'un terrain et d'un espace de vente  
dans le secteur (à cette adresse). Au regard du projet présenté,  
le nombre de camions et la circulation dans le secteur va être  
cessants et des emballés.

Nos clients préféreront les grands surfaces au tout autre lieu  
moins emballés, de sorte que cette situation aura une incidence  
sur la fréquentation de mon espace devant de plus.

Damaou

36] Mme BARSLEY Marie Sierree habitante au 111  
quelle des Neuvins en haut propriétaire je tiens  
à dire mon mécontentement et ma colère concernant  
ce projet de carrière. Il ne faut pas oublier que  
c'est une zone inondable, cette quelle subit à chaque  
forte pluie des inondations quand sera-t-il si  
on creuse à des profondeurs. Que va-t-il se passer  
pour les habitants de ce secteur. Je suis  
contre de ce projet de carrière et d'enfouissement  
des déchets, ça change le bruit, paressière, humbles  
de sol dont les maisons ne résisteront pas  
Pensez à nos enfants à nos petits enfants  
sur leur santé. Je vous demande de retirer  
ce projet sur ce site Bateles.

37  
Ramsamy Jérémie j'ai 17 ans j'habite au 111 ruelle des  
alevins, NON à la carrière ~~Jérémie~~

Obtine de la permanence du mercredi 7 août 2019 à  
SAINT-ANDRÉ à 14h 15.

après 14 observations et 20 consultations

~~Di Nakab~~

BALAZI ALEXIS 1368 CHERIV PATECIN  
NON CARRIERE. DANGER pour mon exploitation  
de bordement des eaux en poude tempore source d'eau  
en aron de 3m profondeur ~~Balazi~~

38

M<sup>re</sup> BÉNÉVAL Laurent de DIORÉ

39

Avis très défavorable pour cette carrière et  
tout ce qui s'en suit

~~Laurent~~

Le panneau d'affichage JAUNE "AVIS D'ENQUETE  
PUBLIQUE" n'est plus là pendant au  
moins une semaine, il a été repositionné  
le 8 août, scellé dans un bloc de béton.  
Pour cette raison je demande le report de  
la fin de l'enquête publique.

40

Julie Dolorosa  
~~Julie Dolorosa~~

C'est avec stupéfaction qu'on a pu prendre connaissance de projet d'extraction de roches massives sur une période de 25 ans au lieu dit chemin Patelin. Conscient que la NRL s'inscrit dans une démarche d'utilité publique et de la nécessité de trouver des matériaux. Cependant, il me semble que cela se fait aujourd'hui d'une manière quelque peu chaotique sans prendre véritablement en compte l'impact environnemental, pas d'études sérieuses également concernant les risques sur la population, la jeunesse publique, les asthmatiques et autres personnes fragiles.

Quelle anticipation pour rapport à la taille du réseau routier et au flux quotidien de véhicules ?

Quels risques pour les nombreux cyclistes qui empruntent cette itinéraire quotidiennement ?

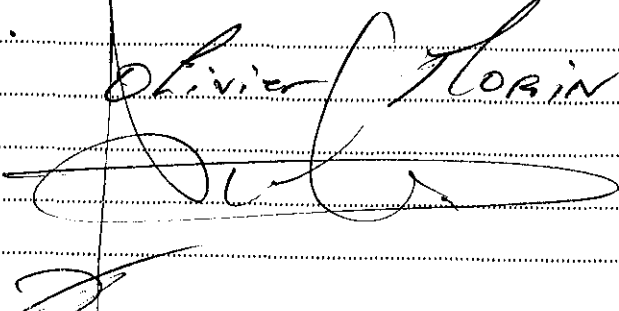
Dans un autre registre, nous voyons une fois de plus des terres arables expropriées au détriment d'un projet - fort impact écologique.

Quel impact également sur les nappes phréatiques lorsqu'on se met à creuser à plusieurs dizaines de mètres de profondeur avec un projet de "coulage" par le biais de différents déchets.

Il me semble que ce projet nécessite davantage de réflexion.

En ce sens il est bien évident que je m'oppose à tous travaux concernant cette extraction.

Olivier Florin





LEGER Valérie

Habitante au 1008 Chemin Patelin à Saint-André.

Je porte un avis défavorable et m'oppose fortement à ce projet de carrière et d'usine de concassage au lieu-dit chemin Patelin pour les diverses raisons suivantes :

- 1) Mise en danger de l'agriculture. Plusieurs ha de terres ne seront pas exploités pendant plusieurs années. Il n'y a eu aucune étude réalisée sur l'impact de la non exploitation de ces terres, ni sur l'impact sur le travail des agriculteurs alentours qui n'ont pas mis leur terrain en "carrière", et encore moins sur l'impact de la ressource en eau pour l'irrigation des terres (déjà insuffisante). Aucune garantie n'est apportée aux agriculteurs sur le maintien de leur activité sans nuisances (poussières sur leurs cultures, manque d'eau...)
- 2) Conséquences sur l'état des sols. Nous enlevons un élément naturel - la roche - pour y mettre des déchets "humains". Qui nous garantit que ces déchets ne vont pas dégrader les sols? Quand nous savons que ce qui est considéré comme non nocif aujourd'hui peut l'être demain! De même, les riverains sont très inquiets quant aux risques d'inondations. Le quartier est souvent soumis aux inondations et ce projet suscite encore plus d'inquiétudes!
- 3) Conséquences sur la faune et la flore. Même si nous n'avons pas d'espèces endémiques sur la zone, le milieu va être fortement perturbé. Quelles conséquences aussi sur la Rivière du Hât avec le rejet des eaux? Est-ce légal?
- 4) Modification du paysage avec l'apparition de buttes de terre censées nous "protéger". Ces buttes vont accroître les risques d'inondation si on en croit l'expérience des riverains.
- 5) Pollution avec les poussières + bruit. Aucune réelle étude n'a été faite sur les conséquences sur la santé des riverains. Dans ce quartier vivent toutes générations: personnes âgées, jeunes enfants... Beaucoup de personnes sensibles qui vont souffrir de ces nuisances. Et d'autres qui   
 et déjà malades

risquent de tomber malades. circulation en  
 6) Conséquences sur le trafic routier. La ville de Saint-André est déjà très difficile. Elle le sera encore plus avec près de 100 rotations de camions par jour. Les risques aussi seront accrus pour les riverains, cyclistes et piétons empruntant la RD47, et pour les enfants se rendant à l'école (souvent à pieds).

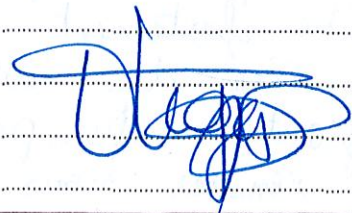
7) Conséquences sur l'état de nos maisons. Cette activité va endommager nos maisons. Leur valeur va baisser. Et le quartier risque de se vider de ses habitants.

Les conséquences de ce projet sur la qualité de vie des riverains et des habitants de Saint-André sont multiples, et catastrophiques! Le projet en l'état ne donne que des intentions mais m'apporte aucunes garanties aux riverains.

A aucun moment le porteur de projet ne s'est approché de la population pour faire part du projet et nous l'expliquer, alors qu'il va impacter nos vies sur 25 ans, donc il va impacter aussi la vie de nos enfants!

De même, la faisabilité du projet porte sur une seule étude commandée par le porteur de projet lui-même.

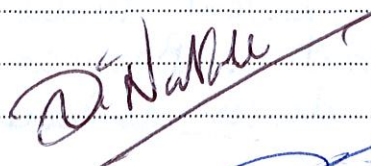
~~Le~~ Enfin, dans le cas où malheureusement le projet venait le jour, quelles garanties (financières ou autres) le porteur de projet nous apportera-t-il quant aux dégradations sur nos maisons et nos conditions de vie?



Ouverture de la permanence de Saint-André

le Vendredi 16 août 2019 à 10h 00

6 CE

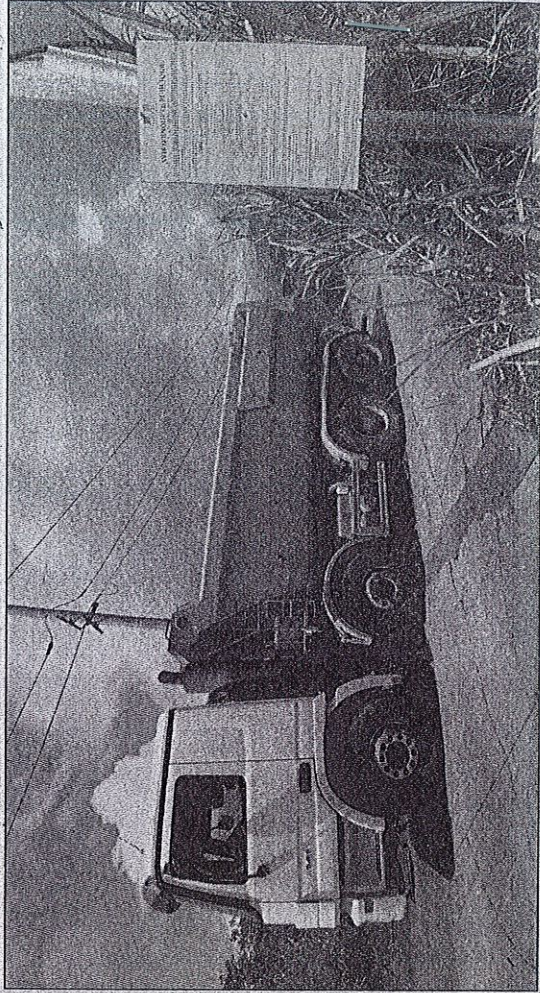


La troisième carrière aux Orangers attendra. C'est un véritable coup d'arrêt au «nouvel Eldorado des carrières» – tel que le décrivent eux-mêmes les professionnels du secteur – que vient de donner la préfecture, dans un arrêté publié le 29 juillet dernier.

Dans le document, les services de l'Etat rejettent formellement la demande présentée par la société Euro Concassage, «à savoir une carrière de matériaux alluvionnaires, des installations de transit, et de traitement desdits matériaux». La société a déposé un dossier visant à obtenir les autorisations d'extraire 2 954 204 tonnes de matériaux sur dix ans. Ces matériaux dits alluvionnaires, afin de les différencier des roches massives, serviront à la production de sables, de poutres préfabriquées, de toute la matière première nécessaire au monde du BTP.

## Importer des granulats

Est-ce pour autant la fin de ce projet de carrière aux Orangers ? Aucune chance. D'abord parce qu'avec la raréfaction de la ressource en matériaux alluvionnaires dans l'Ouest et le Sud, les regards de toutes les entreprises du secteur – multinationales comme acteurs locaux de moindre importance – se tournent vers la micro-région Est, peu urbanisée, au contexte géologique globa-



Un camion sur la RD3 aux Orangers (Sainte-Anne). La société Taraita Granulats Béton Réunion (TGBR) exploite une carrière de 479 hectares dans ce secteur, ce qui génère un trafic de 340 poids lourds par jour. (Photo E.M.)

lement favorable. Les exemples récents du projet de carrière chez Min. Patelin (voir notre édition d'hier) ou encore les déboîtes de la carrière Pamandy, exploitée par la multinationale NGE (lire ci-dessous) sont là pour le prouver.

Surtout, en ce qui concerne la troisième carrière potentielle au lieu-dit Les Orangers – deux sites sont déjà exploités sur place par SAM et Teralta – Euro Concassage ne baisse pas les bras. «La carrière se fera !», assène Narbene Samourgompoullé, dirigeant d'Euro Béton, une filiale de la holding familiale immobilière et financière Bourbon Développement. «Elle se fera et nous obtiendrons les autorisations nécessaires parce que l'Etat n'a pas le choix ! Il faut ouvrir des carrières, il faut les ouvrir parce que sinon La Réunion

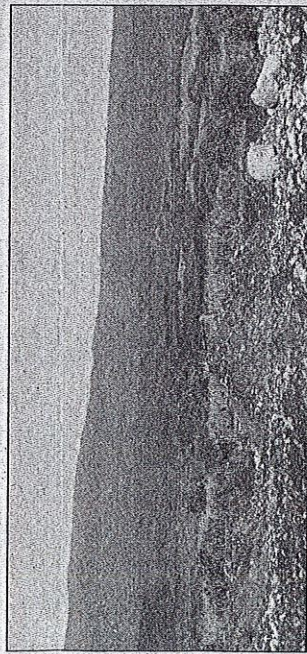
va devoir importer des granulats... Si le gouvernement veut vraiment pratiquer une politique favorable à la concurrence, qu'il cesse de nous accabler de normes et de favoriser les grands groupes avec des capitaux extérieurs à La Réunion et qu'il nous laisse travailler ! Nous ouvrirons la carrière au plus tard fin 2020.»

Narbene Samourgompoullé et son frère Hemendra Samourgompoullé sont des entrepreneurs surs d'eux. Ils contestent les éléments de réponse fournis par la préfecture mais affirment ne même pas envisager d'attaquer en justice l'arrêté leur portant un refus. «Nous déposerons un nouveau dossier et nous aurons toutes les autorisations au début de l'année prochaine, s'avancent les frères Samourgompoullé. La non-compatibilité avec le plan local d'urbanisme ? C'est une

bêtise. Le document a déjà été voté en conseil municipal et il a été transmis aux services de la préfecture. Ils l'ont. C'est d'ailleurs à se demander pourquoi ils nous affirment cela alors qu'ils ont déjà la réponse.»

Un autre fait qui mérite d'être signalé est la parfaite compréhension qu'entretiennent ces carriéristes avec la commune de Saint-Benoît, justement. Le Plu est effectivement en cours de révision et les frères Samourgompoullé sont particulièrement bien renseignés – et de longue date – sur les zones et les zonages qui les concernent. Ainsi que sur le calendrier de la réforme. Leurs échanges avec les services communaux sont très étroits. Ce n'est pas pour rien que l'Est devient ces jours-ci «le nouvel Eldorado des carriéristes».

Julien SARTRE



Le lieu-dit les Orangers, sur la commune de Saint-Benoît, suscite les convoitises de plusieurs carriéristes. Ces derniers décrivent l'Est comme «le nouvel Eldorado» des carrières. (Photo T.L.)

BRAS-PANON

# La carrière Paniandy polue toujours autant

La société Granulats de l'Est a été mise en demeure par la préfecture de prendre des mesures afin de faire cesser la pollution chronique dont elle souille la ravine Bras-Panon. La pollution date d'avril dernier mais les exploitants de la carrière n'ont rien fait pour l'endiguer. Ils risquent de lourdes amendes.

C'est une ravine qui coule au milieu d'une superbe végétation moussue et arborée, abrite de nombreuses espèces d'oiseaux dont certains endémiques et

alimente ensuite la rivière des Roches, sur la commune qui porte son nom, Bras-Panon. C'est aussi une rivière polluée, sujette à « un rejet chronique de matières en sus-

pension » venant directement de la carrière de Paniandy.

Dans un arrêté, publié le 24 juillet dernier, la préfecture a mis en demeure la société Granulats de l'Est de prendre des mesures

visant à se mettre en conformité avec le Code de l'environnement et ses propres engagements de protection de l'environnement, souscrits au moment de l'ouverture de la carrière.

« Les non-conformités sont de nature à porter atteinte, directement ou indirectement aux intérêts visés par le Code de l'environnement, notamment la pollution des eaux », écrivent les services de l'Etat. Avant d'enjoindre à la société Granulats de l'Est, filiale du géant mondial du BTP NGE, « de fournir une étude permettant la mise en place d'une décanation des matières en suspension et transmettre un calendrier de réalisation des tra-

vair qui devront au plus tard être achevés avant la prochaine période cyclonique ».

## Astreintes à venir

Ces points, et beaucoup d'autres parmi lesquels on trouve par exemple un ouvrage permettant la mesure des débits réalisés dans la ravine, auraient dû être réalisés il y a des mois de cela. Les riverains ont constaté une grave pollution le 24 avril dernier. Le Quotidien, sur place, avait alors constaté une « ruillère de boue » en lieu et place du bel endroit qui abritait dans le passé anguilles et chevaquines. Contactée par la préfecture, la société Granulats de l'Est avait argué d'une pollution « accidentelle » et s'était engagée à mettre en place des mesures afin que cela ne se reproduise plus.

Il n'en a rien été. Depuis, les ri-

verains de la ravine Bras-Panon - réticents à s'exprimer auprès de la presse parce qu'ils affirment subir des pressions de la famille Vi-rapoullé, propriétaire des terrains - n'ont constaté aucune amélioration de la qualité de l'eau. « Il y a eu beaucoup de pluies et nous soup- çonnons les exploitants de la carrière de se servir des moments où l'eau est turbide pour effectuer leurs rejets de façon discrète », confie un riverain, qui exige l'anonymat.

NGE et sa filiale ont maintenant deux mois pour réaliser au moins les études préparatoires aux travaux qui devront être menés afin de protéger le cours d'eau. Faute de quoi des astreintes allant jusqu'à 15 000 euros par jour pourraient leur être infligées. Sollicitées, NGE et sa filiale Granulats de l'Est n'ont pas souhaité répondre aux ques- tions du Quotidien.

Julien SARTRE



La rivière Bras-Panon est toujours souillée par les effluents de la carrière de Granulats de l'Est, une filiale de la multinationale NGE. (Photo JS)

Quotidien - Mercredi 07 Août 2019

La carrière de Pamiandy est ouverte, elle a obtenu les autorisations nécessaires parce que son dossier devait être rigoureux. Le problème avec ces grandes <sup>entreprises</sup>, c'est que sur le terrain, la "PRATIQUE" ne correspond jamais à la "THEORIE". Pour preuve, cette carrière de la société Granulats de l'Est pollue depuis plusieurs mois. Les riverains ont constaté le 24 avril 2019 et au mois de juillet la préfecture met en demeure cette société pour l'obliger à respecter ses engagements. Cela signifie que cela fait 3 mois qu'elle a pollué la rivière et que personne n'est capable de mettre un arrêt à cela rapidement! Vous vous rendez compte! Qui est l'Etat à ce moment là? Que font ses services? Ensuite on leur laisse encore 2 mois pour refaire une étude préparatoire pour remédier au problème?!!! Pendant ce temps, ils continuent à polluer!!! A Patelin, nous ne voulons pas de carrière, aussi pour ces motifs là: Lorsque il y a pollution, ça n'existe plus les enquêtes publiques, les registres... etc. Les riverains serent là à subir (Et gare à eux s'ils essaient de dénoncer quoique ce soit: ils subiront la pression des personnes liées au projet) cf article La justice est à deux vitesses, il y en a une pour les riches et une pour les autres, ~~les~~ lente et arrangeante.

Je vous laisse donc lire cet article qui le dénonce. Article du Quotidien du 7 août et l'autre du même jour qui montre aussi qu'après ouverture d'une carrière, tout se complique pour tout le monde.

SVP, ne laissez pas ces grosses sociétés détruire notre environnement.

  
Julie Adroa



Le ..... à ..... heures

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, souigné ..... déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant ..... jours consécutifs du .....

..... au .....

de ..... heures ..... à ..... heures .....

et de ..... heures ..... à ..... heures .....

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par ..... personnes (pages N° .....  
à ..... ).

En outre, j'ai reçu ..... lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du ..... de M. ....

2° Lettre en date du ..... de M. ....

3° Lettre en date du ..... de M. ....

## Autre observation :

Cette enquête publique a été faite sans concertation comme beaucoup d'autres. Compte tenu des moyens mis en œuvre par l'entreprise Prefabloc, je pense que nous pourrions même si vous dites être "indépendant" dans votre rapport, vous n'avez la possibilité que d'émettre "~~un~~ favorable". Je vous demande donc d'essayer d'avoir un peu d'humanité et de bien faire la part des choses. Ce n'est pas parce qu'un projet a été bien ficelé "en théorie" que cela signifie qu'il est bon pour notre environnement à tous. Ils ont eu un certain temps pour faire leur dossier d'étude, et nous n'avons qu'un mois pour contre-argumenter, en pleine vacances scolaires. Nous avons tous besoin d'un environnement sain, essayez de vous positionner à notre place en faisant votre rapport. Le minimum c'est qu'on ait un peu plus de temps. Je réitère donc ma demande de prolongation de la ~~la~~ date de fin de l'enquête publique. En vous remerciant de votre patience et de votre compréhension.

Julie Dubois

Valérie Léger

Autre remarque : comment pourrions-nous vérifier la conformité des matériaux utilisés pour reboucher, ou encore l'arrosage régulier des merlots et des camions si le site est fermé?

Déjà

SA 44

Mr PARIER Thierry, habitant de la Rivière du Mat le bas.

Je suis contre ce projet de carrière. Même si le schéma des versies n'est pas du ressort du carrière, il impacte directement la vie habituel des habitants de la zone du patelin mais également des zones voisines. Le chemin suivi par les camions passent devant des écoles maternelles et primaires. Il me pose soucis que le carottage n'est pas de donner du centre de la zone d'extraction, mais uniquement de Epts et puis en bordure de la zone. Un rapport de la Société S.E.G.C. a été au dessein précis qu'une poche de sous-produits de combustion imbuie au sein d'un niveau d'alluvions compactées par la circulation d'engins en surface diviserait donc pas plus de 20 fois la perméabilité. Les risques d'inondation (tel qu'un des événements de Fekin) ont-ils été pris en compte? Si non, qui sera responsable de dégâts occasionnés? Les changements climatiques actuels ont-ils été pris en compte? Les études sont-ils basés au base sur des données qui nécessite au jour d'aujourd'hui une révision? Un rapport de l'Office de l'eau indique que le forage de la ravine Creuse N°2 se situe entre 14 et 23 m NGR.

Thierry Parier

ROBERT Michard. ST JOSEPH


Ce projet porté par une "PETITE" entreprise locale me paraît intéressant dans le sens où dans un bassin d'emploi assez pauvre il y aura forcément des emplois créés, ça évitera d'avoir un monopole des Grands Groupes et donc maintenir un prix des agrégats compétitif. En sachant que cette carrière n'est pas destinée à la route du littoral et donc les gens pourront s'approvisionner. Et surtout si une pte else locale n'aboutit pas




Le présent registre ainsi que les ..... pièces  
 qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le .....  
 à M. ....

(Voir mention de clôture en page 12).

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

à parler ce projet à fin terme, ce projet sera porté  
 plus tard par un grand groupe "extérieur" et avec  
 leur poids, ils exerceront forcément à leurs fins  
 enfin au niveau des riverains, à Bois d'Olives et  
 Goyaves (St Joseph) il y a cohabitation entre les gens  
 et camions qui se fait respectuellement grand il y a respect  
 de chacun. Finalement, et dans le cas où le camion  
 est respecté son cahier des charges et reste à l'écoute  
 des riverains en cas de demande d'échange,  
 je suis pour ce projet - 

DANZIN Christelle, habitant de rivière de la mat les bas.  
 ma question porte sur la santé: je m'inquiète  
 au propos des rotations journalières des camions  
 qui vont causer des nuisances sonores et de l'ex-  
 traction des matériaux qui vont va crever et générer  
 de la poussière qui va de disperser, des problèmes  
 respiratoires vont encore se multiplier. De plus  
 sur le passage de ces camions se trouve une  
 école primaire. Qui en sera t-il de la sécurité  
 des usagers (piétons et automobilistes, usagers  
 des transports scolaires)? 


SA 47

SA 48

**NON A LA CARRIERE**

pour les raisons suivantes =

- Zone où il y a des resurgences des eaux souterraines. Malgré les soluhbas, trouées par Prefabloc pour canaliser l'eau et éviter les inondations, les zones inondées le seront toujours. Le projet a omis les resurgences.
- Donc lors des Fougères, des sources peuvent surgir en période de fortes pluies. Ce qui va impliquer une pollution des eaux, même si il n'atteigne pas la nappe phréatique.
- Le débordement en rive gauche omis aussi dans le projet, est réel et présent, la rivière risque de pénétrer les fougères au plus près de la rive. Le lit de la rivière se fera dans les fougères et vers la cité de chemin JANSON.
- Les compactages des remblais et surtout des SPC réduiront la perméabilité du sol donc augmenter le volume d'eau vers la Rivière au nord confirmant le scénario du débordement de la rive gauche.

 LUC AMABLE

Non je suis pas compta j'ai des enfants qui pas à l'école Bourde Ingrid. SA 49

Suite

au  
registe

SA 3